

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DJS 262 Subvention (8 500 euros) et 1 convention à convention avec l'Association d'Éducation Populaire Charonne Réunion – AEPCR (20^e).

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris propose une subvention et 1 convention à l'Association d'Éducation Populaire Charonne Réunion – AEPCR ;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association d'Éducation Populaire Charonne Réunion - AEPCR (17762/ 2016_00747) 77, rue Alexandre Dumas (20^e).

Est attribuée à l'association une subvention correspondante d'un montant de 8 500 euros au titre de l'exercice 2016, pour son projet « Accompagnement des jeunes à l'accès aux loisirs, à la culture, à la mobilité, à l'exercice de la citoyenneté, à l'émergence de projets individuels ou collectifs et à l'insertion ».

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO